

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31/08/2026

Référence
20260831-06

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Date de la convocation
24/08/2026

Date d'affichage
24/08/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 22 Contre : Abstention :

L'an 2026, le 31 août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORGET Kévin, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/08/2026.

Présents : M. FORGET Kévin, M. LALYS Flavien, Mme LE FRAPPER Maria, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie, M. LE NEILLON Didier, M. BLANCHON Eric, Mme BULTOR Christelle, M. CADORET Jean-Pierre, Mme DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, M. DUVERGER Damien, M. GASTINE Roland, Mme LE BLAY Emmanuelle, Mme LE TALLEC Mélanie, Mme MALRY Célia, Mme ROUEZ Camille, M. ROUX Nicolas, Mme SAMSON Emmanuelle et M. TRACOL Claude.

Excusés ayant donné procuration : M. JAHIER Pierre (pouvoir à M. COLLEC), Mme GUIMENEZ Delphine (pouvoir à M. FORGET) et M. LE ROUX Franck (pouvoir à Mme DESCHAMPS-NICOLAS).

Absente : Mme LEFIEVRE Claire

A été nommé secrétaire : M. TRACOL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Vannes

Le : 02/09/2026

Et

Publication ou notification du :

D20260831-06 – Vidéoprotection – Plan de financement – demandes de subventions

M. le maire informe l'assemblée que par délibération du 3 mars 2026, le conseil municipal (à la majorité de ses membres) a approuvé la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur son territoire communal.

Le montant de cet investissement de 126 180 € HT (pour l'acquisition et l'installation de 11 caméras ainsi que le matériel informatique), se décompose comme suit et pourrait être financé de la manière suivante :

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe		
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			. Etat	23 000.00 €	18%
. Travaux			. Région		
. Equipements et mobiliers			. Département	25 236.00 €	20%
Matériel (caméras + câblage + réseau)	67 900.00 €	54%	. Autres financeurs (précisez)		
Matériel informatique	29 750.00 €	24%	Etat FIPDR 2026	- €	
Autres prestations annexes	28 530.00 €	23%	-		
			. Autofinancement	77 944.00 €	62%
TOTAL DES BESOINS	126 180.00 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	126 180.00 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** le projet,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires financiers,

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à une consultation publique pour choisir une société pouvant installer ce type d'équipement, si le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Energies était rompu.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Kévin FORGET

